

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 18312

présenté par

Mme Bourouaha et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

-----

**ARTICLE 7**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« XXVI. – Le présent article ne s'applique pas aux aides ménagères. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à exclure du champ d'application de ce projet de loi, que nous rejetons dans son intégralité, les aides ménagères.